



La Gazette

NEWSLETTER N°44– Janvier 2025

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE CGC La Mondiale

## ÉDITO

Chères et chers collègues MONDIALISTES,

L'année 2024 vient de s'achever, et une nouvelle année commence...

La CFE CGC La Mondiale tient à vous adresser ses vœux les plus chaleureux pour une année 2025 riche en santé, en bonheur et en succès.

Que cette nouvelle année soit l'occasion de renforcer notre solidarité, de poursuivre nos combats pour la justice sociale et de faire entendre notre voix avec toujours plus de force.

**ENSEMBLE, on va plus loin !**  
**ENSEMBLE, tout devient possible !**

Nous vous remercions pour votre engagement et votre confiance.  
Et à tous **bonne année 2025 !**



**Julie LUCAS**  
Déléguée Syndicale  
Centrale Adjointe



**Cyril FRANCHES**  
Délégué Syndical  
Central

## FOCUS DE JANVIER



- NAO :
  - Administratifs
  - Commerciales
- CET et Temps de travail

## NAO ADMINISTRATIFS

Avez-vous entendu ?

2024 est une très TRES bonne année pour le groupe.

Et chacun d'entre nous y a contribué sans relâche pour :

- améliorer le NPS en transformant les détracteurs en promoteurs,
- une collecte nette record sur l'Épargne Retraite et Patrimoniale à + de 3Md d'€,
- la plateformisation dont toutes les étapes importantes ont été passées, avec plus de 600 livraisons
- des espaces clients enrichis
- la mise en place du Lean bien accueillie par les équipes
- des nouveaux partenariats signés ou renouvelés



Tous ensemble, grâce à notre investissement et notre responsabilisation, nous avons permis au groupe de se positionner à la 3eme place sur le marché Epargne/Retraite en France, et de confirmer la notation « A perspective stable » par S&P

Et ce, dans un environnement financier, économique et politique contraignant.

Rappelons aussi que notre nouveau Directeur Général compte sur tous les collaborateurs du groupe pour porter haut et fort les couleurs de notre beau groupe

Et il peut : 79% d'entre nous ont confiance en l'avenir et 84% sont fiers de travailler dans le groupe (baromètre juin 2024)

N'entachons pas cet élan d'implication et d'engagement pour préparer sereinement notre avenir...la direction entendra t'elle nos propositions pour booster la rémunération dignement et revaloriser les périphériques en se réinventant, parce que nous aussi nous avons de l'ambition pour demain.

## NAO ADMINISTRATIFS, NOS PROPOSITIONS

Ainsi, la CFE CGC axera ses propositions pour :

- Echanger sur les remboursements des abonnements de transport et se réinventer sur d'autres solutions (pensons aux collègues de Mons qui peinent à se garer depuis le 01/01/2025)
- Revaloriser les primes de performance, les frais de déplacement
- Se réinventer aussi pour maintenir les salariés dont l'investissement passe sous les radars
- Mettre la main à la poche sur les tickets restaurant
- Une PPV ? pourquoi pas
- Augmenter l'abondement du PEE
- Les cotisations employeur sur le PERO, discutons-en..
- Augmenter la subvention du CSE pour diversifier les activités sociales
- Et bien sûr négocier l'enveloppe des augmentations, évidemment !

Nous espérons être écoutés et plus encore "entendus" ce vendredi 31 janvier, date de la prochaine séance de négociation. Une chose est sûre, comptez sur notre transparence pour rapporter la teneur des échanges et la tendance annoncée par la direction.

### NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

#### ACTE 2

Des propositions décevantes

#### Nos propositions

- Une majoration transport à 75%
- Des AC bonifiées
- Rétroactif 01 01 25



## NAO DES COMMERCIAUX :

### On n'a pas de budget, mais on a des idées !

Amorce des NAO début janvier.

Nous en sommes bientôt à notre 3<sup>ème</sup> réunion, et la Direction ne nous a pas encore annoncé le budget.

Voici en synthèse les orientations de la Direction, que nous savons à ce jour :

- *Des mesures qui concerneraient plus la rémunération variable que le salaire fixe ou l'enveloppe de frais.*

La réflexion de la Direction Commerciale se concentre sur l'accompagnement à la croissance du PERI Le but étant d'aller chercher des souscriptions de contrat sur une clientèle plus jeune.

A noter que la Direction Commerciale se félicite de l'impact des mesures NAO de 2023 s'agissant du nouveau barème de pondération de la PCP.

En 2024, cette dernière constate une légère augmentation du nombre d'affaires sur les assurés de moins de 43 ans, par rapport à 2023. En répartition de la PCP par tranche d'âge des assurés, les moins de 43 ans représentent 28% en 2023 contre 30% en 2024, tout en sachant que la nouvelle grille de PCP a été appliquée à partir de juillet 2024.

- *2<sup>ème</sup> enjeu : les transferts PERI.* En 2024, il y a eu 140 millions de transferts sortants contre 60 millions de transferts entrants La Direction voudrait mener une opération de transferts entrants à frais 0 au lieu de 1%, sans incidence sur la commission du conseiller. Cette opération pourrait faire partie des mesures NAO de cette année. Inacceptable pour nous, si cela consomme notre enveloppe NAO. Cela ferait porter le financement sur les collaborateurs.
- A ce jour, *la DRH n'envisage pas de distribution d'une PPV (prime de partage de la valeur).*

## SUITE - NAO DES COMMERCIAUX :

### En conclusion, voici les propositions que nous avons formulées lors de notre dernière réunion :

- Augmentation du fixe jusqu'au SMIC, soit 1801€/mois brut / proposition Mini +65€/mois
  - Chutes de contrat retraite : aménager la reprise de commission le cas d'une cotisation périodique mensuelle ou trimestrielle, de la façon suivante :
    - Moins de 6 mois, 100% de reprise
    - 7 à 12 mois : reprise à 90%
    - 13 à 18 mois 70%
    - 19 à 24 mois 50%
- + gel des reprises en cas de chute de contrat de moins 2 ans pour cause de changement de statut, liquidation Judiciaire de l'entreprise ou décès de l'assuré.
- Décaler de 2 ans les tranches d'âge de pondération en lien avec la réforme des retraites de 2023.
  - Valorisation du titre restaurant dont la limite d'exonération des cotisations de sécurité sociales est portée à 7,26€ en 2025 contre 5,92€ aujourd'hui.
  - Demande de révision du taux de cotisation du PERO LM pour les cadres et les NC commerciaux
  - Collaborateurs à mission :
    - Pour les formateurs : souhait de revalorisation des indemnités dont le montant n'a pas évolué depuis 15 ans
    - Augmenter l'enveloppe de frais pour les RRAC et pour les formateurs
    - Nous avons demandé des explications concernant le déclenchement des Primes Accompagnateurs Métiers pour lesquelles, malgré une modification des critères qualitatifs, il existe encore de grandes disparités selon les régions. C'est la seule mission où il existe des critères qualitatifs, qui plus est, aussi nombreux.

**Prochaine réunion : vendredi 31 janvier.**

La Direction devrait nous communiquer le budget et les mesures envisagées pour le réseau.

Ils disent vouloir clôturer les négociations rapidement et synchronisées avec les NAO « administratifs »

## COMMERCIAUX DU MDPRO : Temps de travail et congés

**Quelques rappels :** Pour rappel, depuis fin 2022, lorsque vous posez des jours de RTT nous sommes indemnisés sur la base de notre brut annuel N-1 (fixe +variable) et non plus que sur la base du fixe. Ce qui change tout. Nous avons fortement communiqué sur ce point en 2022.

### 1- Vous n'avez pas pu poser l'ensemble de vos jours de congés et RTT :

Si vous n'avez pas pu consommer l'intégralité de vos RTT avant le 31 décembre 2024, vous pouvez les placer sur votre Compte Épargne Temps.

Par ailleurs, pour ceux qui disposent de plus de 25 jours de congés payés peuvent également placer les jours non pris au-delà des 25.

=> Transfert possible dans la limite de 6 jours.

=> La campagne de transfert débutera le 1<sup>er</sup> février jusqu'au 28 février.

Les conditions d'alimentation :

	Conditions	Limite épargne annuelle	Limite épargne maximale
Jours de congés payés	Les jours non pris au-delà d'un minimum de 25 jours dans l'année pour un collaborateur à temps plein	6 jours/an maximum hors congés anniversaire	220 jours ouvrés maximum
Jours RTT	Dans la limite des droits acquis/an		
Rémunération	Pour les 55 ans et + :  Conversion totale ou partielle : <ul style="list-style-type: none"> <li>• médailles du travail ;</li> <li>• indemnité de fin de carrière ;</li> <li>• intéressement ;</li> <li>• droits disponibles du PEE.</li> </ul>	Si adhésion au dispositif fin de carrière, pas de limite pour les 55 ans et +	330 jours ouvrés maximum, abondement compris <b>Dans le cadre exclusif d'un départ anticipé</b>
Congés anniversaire		Dans la limite des droits acquis	

Plus de détails : [Mon temps de travail et CET](#)



Je maîtrise les modalités : [Placement sur votre CET](#)



### 2- Compte Epargne Temps / Epargne salariale

Chaque année, pendant le mois d'octobre, vous avez la possibilité de transférer vos jours de CET sur les plans d'épargne (PEE et PERCo) dans la limite de 10 jours par an.

La monétisation d'une journée CET est calculée sur la base de notre Brut Annuel N-1.

Ces jours (monétisés) seront abondés selon les modalités existantes.

Nous reviendrons vers vous à cette période.

## Pourquoi nous rejoindre

En rejoignant la CFE CGC, vous participerez à la défense active de votre emploi, de votre métier, de votre avenir.

A la CFE CGC, nos militants et adhérents sont des professionnels comme vous, ils font les mêmes métiers que vous et rencontrent les mêmes difficultés que vous !

Avoir des élus CFE CGC dans votre entreprise est un geste de dialogue social constructif et d'avenir.

Vous avez envie de faire bouger votre entreprise ? Agissez aujourd'hui pour ne pas subir l'avenir !



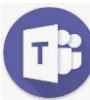
CFE-CGC La Mondiale



Lamondialecfecgc.fr



@cfecgc\_alm



Cyril Franches



[cfecgc.lamondiale@yahoo.fr](mailto:cfecgc.lamondiale@yahoo.fr)

***Pour ADHERER, vous pouvez vous rapprocher de vos délégués syndicaux, ils pourront vous donner toutes les explications :***

**Cyril FRANCHES**

Délégué Syndical Central CFE CGC LA MONDIALE (SNAPA)

**Laure BERNARD**

Déléguée Syndicale (SNCSA)

**Patrick FUENTES**

Délégué Syndical (SNIA)

**Samuel PERROTTET**

Délégué Syndical (SNAPA)

**Stéphane OLLIVIER**

Délégué Syndical (SNAPA)

**Georges WAKNINE**

Délégué Syndical (SNCSA)

**Julie LUCAS**

Déléguée Syndicale Centrale Adjointe (SNCSA)